

**Compte rendu du Conseil d'Administration  
de l'Aract Centre-Val de Loire  
du 19 mars 2018**

Le 19 mars 2018, les Administrateurs se sont réunis à l'Aract Centre-Val de Loire sur convocation du Président, à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 janvier 2018
- Arrêté des comptes de l'exercice 2017
- Convocation de l'Assemblée Générale
- Programmation 2018
- Etude d'opportunité du jeu « A l'Aract »
- Projet SQVT 2018
- Questions diverses

Sont présents ou représentés :

**Administrateurs titulaires :**

Monsieur BIDEZ	CFDT
Monsieur COUTON	MEDEF
Monsieur DAVIET	CPME
Monsieur PELE	FO
Monsieur PERON	CGT
Monsieur ROSSIGNOL	CFTC

**Administrateurs suppléants :**

Monsieur ALLER	CFTC
Monsieur AUGRY	CGT
Madame BUCHER	CFDT
Monsieur FRODEFOND	CFE-CGC ayant voix délibérative en l'absence du titulaire
Madame PETIT	MEDEF

Sont excusés :

Monsieur DUCEAU	CPME
Madame GHERISSI	MEDEF
Monsieur GONTARD	CFE-CGC
Madame GUILLAUT	U2P
Monsieur GUINOISEAU	U2P
Monsieur HODIMONT	MEDEF
Monsieur JARRY	FO
Monsieur MEYNENT	MEDEF
Monsieur OUDIANE	MEDEF

Assistent également à la réunion :

Monsieur BLAIS	Expert-Comptable Cabinet KPMG
Madame DELORME	Assistante de l'Aract Centre-Val de Loire
Madame FREUNDLIEB	Directrice de l'Aract Centre-Val de Loire

La moitié au moins des membres disposant du droit de vote dans chacun des collèges étant présents ou représentés, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président accueille les nouveaux Administrateurs (Madame BUCHER suppléante CFDT et Monsieur AUGRY suppléant CGT) et leur souhaite, au nom du Conseil, la bienvenue.

Afin que chacun puisse se présenter, il propose d'effectuer un tour de table.

### Approbation du PV du précédent CA

Le Président propose de procéder à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 janvier 2018.

Aucune remarque ou modification n'étant apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### Arrêté des comptes de l'exercice 2017 (se reporter à la présentation jointe)

En préambule, Monsieur BLAIS précise qu'il va procéder à la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2017 ; l'annexe des comptes annuels qui indique les principales règles et méthodes comptables sera intégrée dans le rapport du Commissaire aux Comptes. Ces dernières n'ont pas changé par rapport à l'an dernier.

Les subventions obtenues en 2017 s'élèvent à 713 244 € contre 669 148 € en 2016. Cette augmentation s'explique par les financements liés aux partenariats nationaux développés en région.

Les reprises sur fonds dédiés (17 583 €) découlent principalement du financement lié au projet HAS/ARS perçu en 2016 et pour lequel l'activité a été réalisée en 2017. Le total des ressources 2017 s'élève à 730 845 € contre 669 174 € en 2016.

Les prestations vendues sont moindres (38 220 € en 2017 contre 44 577 € en 2016), l'activité ayant été centrée sur les projets nationaux déclinés en région.

Au total, les produits de fonctionnement 2017 s'élèvent à 769 065 € (713 751 € en 2016).

Les charges externes sont relativement stables : 233 261 € en 2017 contre 225 224 € en 2016. Si le poste « Publicité communication » enregistre une hausse significative liée au projet de refonte du jeu « A l'Aract » (55 133 € en 2017 contre 33 246 € en 2016), le poste « locations, charges locatives » est en nette baisse (45 369 € contre 62 945 €). Sur ce dernier point, il faut préciser que le déménagement de l'Aract a nécessité un double loyer en 2016.

En ce qui concerne les « impôts et taxes » (20 831 € en 2017 contre 14 467 € en 2016) ainsi que les « charges de personnel » (513 335 € en 2017 contre 431 732 € en 2016), les hausses sont en lien avec les recrutements effectués en cours d'année et l'indemnité de rupture conventionnelle.

L'exercice comptable 2017 présente un déficit de 5 387 €.

Monsieur BLAIS présente ensuite un comparatif de la structure du bilan entre 2017 et 2016. Cette dernière est quasiment identique. Il est précisé que la provision de fin de carrière est enregistrée sur le poste « provision fonds dédiés », pour un montant de 74 407 € au bilan 2017.

La situation financière de l'Aract Centre-Val de Loire est saine. La trésorerie de l'association au 31 décembre 2017 (463 439 €) représente environ 6 mois de fonctionnement. Madame FREUNDLIEB souligne que les dotations des différents financeurs étant versées en cours d'année, cette réserve est nécessaire pour assurer le fonctionnement de la structure.

---

Depuis de nombreuses années, l'Aract a mis en place une comptabilité analytique qui permet de suivre les différents projets et plus particulièrement les actions entrant dans le secteur fiscalisé (accompagnements, GPS, ...). Monsieur BLAIS précise que ce dernier, déficitaire à hauteur de 18 000 € environ en 2017, ne donnera pas lieu à l'impôt sur les sociétés.

Sur le fait que ce secteur soit en déficit, Madame FREUNDLIEB précise que le Bureau a établi récemment un nouveau coût de journée. Un suivi tout particulier de l'équilibre financier de ces actions sera fait, la saisie des temps des collaborateurs sera également étudiée afin de procéder, s'il y a lieu, à des réajustements. 2018 sera une année d'expérimentation.

Monsieur BIDET informe le Conseil d'Administration que le ratio entre charges fixes et subventions octroyées par les principaux financeurs (Anact, Direccte, Conseil Régional) se situe, sur l'exercice 2017, à 1,23. Ceci démontre que les subventions actuelles ne couvrent pas les frais fixes de l'association. Situé sous 0,75, ce ratio traduit une liberté dans le choix de la politique de la structure. Entre 0,75 et 0,90, ce dernier reflète une activité dite « normale ». Supérieur à 0,90, il est nécessaire de rechercher de l'activité. Dans le cas où les subventions actuelles subiraient une baisse, il faudra faire preuve d'une très grande rigueur et maîtrise des charges. Le Président est d'accord sur la maîtrise des dépenses. Cependant, il relève que l'Aract a la possibilité d'aller chercher d'autres sources de financements, d'être à l'écoute de la politique locale et de développer des actions rémunérées pour assurer l'activité de l'équipe en place. Madame FREUNDLIEB souligne que les financements issus de l'offre de service ne doivent cependant pas être excessifs, ne serait-ce que vis-à-vis des financeurs institutionnels actuels. L'activité doit être équilibrée.

Aucune autre question ou remarque n'étant émise, le Président propose de procéder à l'arrêté des comptes tels que présentés. L'arrêté des comptes est voté à l'unanimité.

### Convocation de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale aura lieu le 16 avril 2018 à 14 H 00 dans les locaux de l'Aract. Elle sera suivie d'un Conseil d'Administration à 14 H 30. Sauf si l'actualité le nécessitait, il n'y aura pas de réunion de Bureau ce jour-là.

### Programmation 2018 (se reporter au document de travail joint)

En préambule, Madame FREUNDLIEB rappelle que ce projet de programmation est le fruit d'une co-construction par les différentes parties prenantes (Conseil d'Administration, Equipe, partenaires financeurs). Il a été validé par le Conseil Régional, la Direccte et l'Anact lors de réunions « techniques ».

L'ambition de l'Aract au sein du paysage régional est :

- De s'affirmer davantage comme référence/ensemblier en matière d'amélioration des conditions de travail,
- D'être promoteur d'idées pour préparer les conditions de travail de demain et faire la promotion d'un travail soutenable, durable, désirable, ...

La programmation 2018 est composée de 5 axes (seules les précisions émises en séance sont retranscrites) :

- Rendre le travail apprenant et attractif : rendre visible le lien « compétences/travail » comme étant un levier de performance et d'attractivité en entreprise en valorisant la situation de travail comme un lieu d'apprentissage.
  - Situation apprenante et formation en situation de travail
    - Suite de l'action menée avec le Pays de Vierzon sur la construction des compétences en situation de travail.
    - Suite de l'expérimentation « Formation En Situation de Travail » (FEST) confiée au réseau Anact / Aract en partenariat avec le CNEFOP (Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle); le COPANEF (Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation), le FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels). Ces deux actions sont concourantes. Elles confirment la nécessité de formaliser les compétences acquises en entreprises, qu'elles le soient dans le cadre d'apprentissage non formel ou dans le cadre de véritable formation en situation de travail.
- Favoriser un dialogue fondé sur des enjeux partagés : outiller et soutenir les acteurs du dialogue social.
  - Appui au dialogue social
    - Avec la création des CSE, l'Aract propose un appui à la construction d'un nouveau dialogue social
    - Développement du dispositif Areso.

Le Président souligne que cet axe de travail est délicat. Monsieur Bidet rappelle que les chargés de missions doivent avoir une posture d'équidistance. La directrice précise qu'il vaut mieux parler de « neutralité bienveillante ». En effet, la position de l'Aract est plutôt une posture de neutralité car elle accompagne dans une logique de concertation et de recherche de compromis.

- Aider à la mutation du travail et à l'intégration du numérique : mieux comprendre la nature des transformations du travail pour mieux accompagner les acteurs de l'entreprise à revisiter leur organisation de manière concertée.
  - Transition numérique
    - Comment accompagner les entreprises à prendre en compte l'impact du numérique sur leur organisation du travail.
- Développer les démarches de qualité de vie au travail : favoriser et développer l'approche qualité de vie au travail auprès des entreprises et susciter des dynamiques d'acteurs afin de créer de la cohésion des acteurs relais.
  - Coordination et aide à l'appropriation de l'approche Qualité de Vie au Travail en région (Plan Régional de Santé au Travail – PRST 3). L'Aract est positionnée comme « coordonnateur ». Cette action permet de travailler avec des acteurs du champ économique et des acteurs du champ de la santé.
  - Bienveillance et qualité de vie au travail (partenariat HAS/ARS) : 6 structures ont été accompagnées dans le cadre de l'action « qualité de vie et qualité de soins » et 7 le sont dans le cadre de l'action « qualité de vie et bienveillance ».
- Promouvoir la santé au travail de manière intégrée : mener des actions expérimentales pour intégrer la prise en compte de la santé au travail
  - Participation au PRST3 : l'action MESOCAP, réalisée en partenariat Aract, Carsat et Services de santé de la région Centre-Val de Loire, sera présentée en juin à la CNAMTS. L'action « Faire école » consiste à sensibiliser et outiller les enseignants du master « Management » sur la prise en compte des relations humaines.

Monsieur BIDET relève que les travaux de l'Aract ont vocation à être pillés, leur objectif est d'outiller les entreprises et les acteurs du monde du travail. L'action « Faire école » est, quant à elle, un fer de lance pour animer le retour à la prévention primaire.
- Rendre visibles les actions sur l'amélioration des conditions de travail : valoriser les actions menées par les entreprises pour l'amélioration des conditions de travail.
  - 20 ans de l'Aract : valoriser les entreprises emblématiques sur l'amélioration des conditions de travail.

La répartition des financements 2018 ensuite présentée (voir document joint).

Madame FREUNDLIEB apporte les précisions suivantes :

2 Collaborateurs de l'Aract Centre-Val de Loire sont copilotes nationaux avec l'Anact : Cyril LEFAUCHEUX sur le projet HAS/ARS et elle-même sur l'expérimentation FEST. Ce positionnement est intéressant à plusieurs titres : la connaissance nationale des travaux menés, l'accroissement de la réactivité nécessaire pour développer l'action (compétence qui pourra être reproduite sur d'autres projets régionaux) et enfin un financement complémentaire spécifique, même si ce dernier ne couvre pas la totalité de l'investissement en temps passé.

A ce jour, 12 % du budget prévisionnel 2018 (soit 110 jours environ d'activité) restent à financer. Plusieurs pistes vont être investiguées : recherche de subventions régionales, développement de prestations de service.

Etude d'opportunité du jeu « A l'Aract » (se reporter au document joint)

Madame FREUNDLIEB rappelle le contexte de création du jeu « A l'Aract » ainsi que son objet initial. Régulièrement sollicitée depuis 2014 par des entreprises (en et hors région) sur l'achat de ce jeu, l'Aract s'est rapprochée de l'Anact pour étudier la possibilité de commercialiser ce dernier au niveau national.

Une évolution technique est nécessaire pour pouvoir le développer et être animé par d'autres acteurs que l'Equipe de l'Aract Centre-Val de Loire. Cette évolution consiste à passer sous une version plus numérique. Madame FREUNDLIEB présente une synthèse des échanges qu'elle a eus avec l'Anact sur la refonte technique, la faisabilité

d'un déploiement national, l'investissement financier de l'Aract et de l'Anact, la répartition du rôle de chacune, le retour sur investissement, la vente d'abonnements, de licences ou de droits d'utilisation, le financement de journées de formation à l'utilisation du jeu, la possibilité de mécénat, ....

Cette nouvelle version sera présentée et testée lors de la manifestation des 20 ans de l'Aract.

Après discussion en séance sur les différents points évoqués ci-dessus, les Administrateurs soulignent que ce jeu pourrait participer au développement de la notoriété de l'Association et donnent leur accord sur le projet d'évolution tel que soumis.

Ils demandent à ce qu'il soit présenté, préalablement à la manifestation des 20 ans, au Conseil d'Administration.

## Projet SQVT 2018

La Semaine pour la Qualité de Vie au Travail aura lieu du 11 au 15 juin 2018. Comme il a déjà été acté lors du dernier Conseil d'Administration, l'Aract Centre-Val de Loire organisera une demi-journée sur l'évolution du dialogue social dans les entreprises le 11 juin 2018 après-midi.

Après échanges, le Conseil retient d'inviter un représentant par département et par organisation patronale et syndicale. Un courrier officiel sollicitant les participants sera rédigé par la Directrice et adressé aux Administrateurs et aux unions régionales.

## Questions diverses

Mutualisation (se reporter au document joint)

Le fonctionnement en réseau Anact-Aract, formalisé par les chartes successives de 1999 et de 2016, a permis de structurer peu à peu un premier socle de mutualisation.

L'Anact et les Aract sont engagées depuis 2016 dans une réflexion sur le développement de cette mutualisation et notamment des fonctions supports au sein du réseau.

Ce sujet a été présenté lors de la réunion des gouvernances qui s'est tenue le 23 février 2018.

Il s'agit maintenant, pour chaque Conseil d'Administration, de débattre afin de confirmer son engagement dans la démarche de mutualisation par la signature de la résolution rédigée et proposée par le réseau.

Le document de résolution, dans sa rédaction actuelle, soulève de nombreuses questions (voire d'inquiétudes sur un risque éventuel de fusion, de perte d'autonomie, de légitimité à terme du Conseil d'Administration en région), de propositions de reformulations, de demandes de précisions, d'éléments sur la nature de l'engagement (s'agit-il de la poursuite de la réflexion, de la création d'un CSP, du vote de la mutualisation, ... ).

Au regard des différents échanges, le Président propose aux Administrateurs de réunir un groupe de travail pour étudier plus précisément le texte de ce jour, rédiger un courrier accompagnant la résolution proposant des précisions sur la formulation et des points de veille sur les futurs axes de mutualisation proposés.... Les travaux du groupe seront ensuite adressés aux Administrateurs préalablement au Conseil du 16 Avril 2018. Lors de cette séance, le Conseil devra statuer sur ces propositions et sur la signature de résolution.

Messieurs AURY, BIDET, COUTON et DAVIET composeront le groupe de travail, en collaboration avec Madame FREUNDLIEB, qui se réunira à la suite du Comité d'Orientation organisé le 21 mars 2018.

Il est demandé à Madame FREUNDLIEB de transmettre aux Administrateurs le scénario 1 évoqué dans le projet de texte de résolution.

---

## Formation des nouveaux Administrateurs

Sont inscrits : Madame BUCHER, Messieurs AUGRY, BIDET, FRODEFOND, GONTARD, PERON.

Dates : 21 et 22 juin 1028

Lieu : Paris

Madame DELORME réserve les chambres d'hôtel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 H 00.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Vice-Président.

#### Prochaines réunions statutaires

##### Conseils d'Administration :

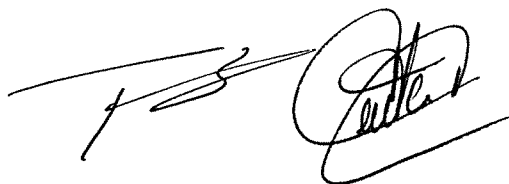
- 16 avril 2018 – 14 H 30 dans les locaux de l'Aract
- 11 juin 2018 – (journée – lieu à définir)

##### Conseil d'Orientation :

- 21 mars 2018 : 14 H 00 à l'Hôtel Mercure d'Orléans

##### Assemblée Générale :

- 16 avril 2018 – 14 H 00 dans les locaux de l'Aract

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned in the lower right quadrant of the page.